



le petit Cégestin



Le journal de votre centre de gestion agréé

Juin 2019 - numéro 19

Qui est le plus vrai, le virtuel ou le réel ?

Pas besoin de le froisser, de le regarder à l'envers, votre journal est bien réel et c'est bien le 19^e numéro que vous tenez dans vos mains !

Virtuellement, vous êtes imposé sur 125 % de vos résultats, en réalité vous bénéficiez de la non majoration d'impôt puisque vous êtes adhérent à CE.GEST.I. (Rassurez-vous en page 3)

Virtuellement, vous bénéficiez d'un examen périodique de sincérité tous les 6 ans, en réalité cela dépend... vous vérifierez cela toujours en page 3.

Virtuellement, une erreur administrative de votre part peut avoir des conséquences négatives pour vous, en réalité cela peut vous être pardonné (vous en saurez plus en page 4 et lors de notre conférence-événement du 18 juin prochain)

Bref, le virtuel et le réel s'entrechoquent en ce printemps, un vrai casse-tête !

Ce qui est vraiment virtuel (vous me suivez ?) c'est le parcours découverte que nous vous proposons au cœur de la réalité virtuelle développée par V2R, jeune société bourrée de talents et d'énergie, réellement implantée en Meurthe-et-Moselle depuis l'an passé. Vous adorerez découvrir cette réalité virtuelle en pages 2 et 4 en suivant l'expérience initiatique de notre courageux reporter « testeur », mais surtout réellement en enfilant un casque de réalité virtuelle lors de nos 10^e rencontres interprofessionnelles le 18 juin 2019, frissons et plaisir garantis (ne manquez pas à l'appel).

Bon, si vous voulez réellement comprendre le bien fondé de cet édit, il n'y a plus qu'à réellement lire ce petit Cégestin numéro 19 et vous verrez que tout est vrai !



10^{es} rencontres interprofessionnelles

à vos agendas

Le droit à l'erreur
La réalité virtuelle

Le 18 juin à partir de 14h15

V2R l'explosion virtuelle



« Seul, entre amis ou en famille,
je vous promets des sensations biens réelles »

Dans ce numéro

- ▶ Edito : Qui est le plus vrai, le virtuel ou le réel ?
- ▶ La vie des adhérents : V2R, au-delà du réel !
- ▶ La vie du CGA : Un droit à l'erreur
- ▶ L'avis du technicien : vos services « centre agréé »

et toujours plus d'infos sur :
www.cegesti.fr

La vie des adhérents

J'ai testé pour vous la réalité virtuelle

Le petit Cegestin accueille le projet bien réel et réussi d'un jeune créateur d'entreprise. Jules Henquel vient, avec sa société baptisée « V2R », d'inaugurer 400 m² de réalité virtuelle située 15 avenue de la résistance à Laxou. Notre envoyé spécial vous raconte son immersion dans cet univers riche en surprises, émotions et joie partagées !

« Plus vrai que nature »

J'avais espéré envoyer un jeune geek réaliser l'interview car le titre « vivez une expérience hors du commun » m'inquiétait. Impossible, j'ai dû m'y coller. Parvenu sur place, je me glisse légèrement inquiet à l'intérieur. Mais une fois passé la porte de V2R, divine surprise : accueil sympathique, rassurant, personnel pédagogue et aux petits soins. On prend le temps de m'expliquer, de m'équiper (protection hygiène sur la tête d'abord avant de chausser le matériel), de rester à mes côtés pour me rassurer, et c'est parti.

Sans vraiment me rendre compte, je suis plongé dans un décor de montagne splendide qui s'étend à 360°. Je choisis mon niveau de difficulté (« easy » pour moi) et j'escalade assez facilement un rocher qui surplombe un lac à perte de vue. Je demande à tester plus difficile encore : un regard impressionnant vers la vallée, sensation de hauteur garantie, j'adore !

« Et d'aventures en aventures ! »

Le temps de m'acclimater avec les

manettes et hop, changement de lieu et d'équipements. Je me retrouve dans un village médiéval muni d'un arc et de flèches, ultime défenseur de la veuve et de l'orphelin. Ouf, je finis par toucher l'un des assaillants et à me sentir à l'aise. Mais ce n'est pas fini, j'ai encore à repousser des briques puis à les casser, à conduire une navette spatiale, à éviter des obstacles, je saute d'un jeu à l'autre et c'est du sport !

Jeu seul ou interactif, coopératif, en équipe avec sa famille ou des amis, il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux. À côté de moi un gamin de 7 ans s'éclate dans l'univers Disney tandis que son grand père teste un jeu musical. Derrière moi, dans l'espace détente, d'autres membres de la famille jouent à la console ou bouquinent en attendant et tout le monde a le sourire.

« Le mystère de la pyramide ! »

Le temps d'avaloir un verre (j'ai pris le pack boisson !) et je me retrouve à l'étage habillé en égyptien au cœur d'une pyramide étrange, celle du jeu



Avec la superficie proposée, il est facile pour les joueurs de se mettre en action réellement...

phare et exclusif « Daedalus », face à des romains hostiles prêts à tout pour me piquer l'or de mes coffres. Stratégie, attaque et défense, mouvements, rires, angoisses, tout y passe même le temps tellement l'expérience est bluffante.

L'heure est passée, je dois céder la place à un groupe qui vient fêter un anniversaire. Le téléphone sonne pour une réservation en entreprise à l'occasion de l'animation d'un événementiel. Décidément, le virtuel s'affiche partout, dans toutes les occasions.

J'hésitais parce que j'ignorais ce qui m'attendais ; alors qu'au final j'ai réellement envie d'y retourner au plus vite me ressourcer dans un des mondes virtuels proposés par V2R, surtout que de nombreuses surprises sont annoncées pour les prochaines semaines.



C'est quoi la réalité virtuelle ?

La réalité virtuelle ou réalité simulée par ordinateur crée un environnement avec lequel l'utilisateur peut interagir. C'est une technologie informatique qui simule la présence physique d'un utilisateur dans un environnement artificiellement généré par des logiciels.

Elle reproduit artificiellement une expérience sensorielle. La finalité c'est de permettre à une ou plusieurs personnes de vivre une expérience d'immersion dans un monde créé numériquement, qui peut être totalement imaginaire ou une simulation de certains aspects du monde réel.

Votre CGA

Une représentation par secteur et par profession

Vos administrateurs sont commerçants, artisans, agriculteurs de Lorraine et d'Alsace (liste détaillée sur www.cegesti.fr rubrique « vos interlocuteurs »)

Une activité formation certifiée :

CE.GEST.I. propose une offre de formation renouvelée chaque année. Il dispose d'une certification Qualicert® délivrée par SGS. Une brochure Web très complète est disponible sur le site www.cegesti.fr rubrique « formation », onglet inscription.



Un professionnel de l'accompagnement

CE.GEST.I. met à disposition de ses adhérents qui en font la demande un consultant diplômé et certifié en coaching pour de l'accompagnement de projet, de la cohésion d'équipe ou de la médiation.

Vos nombreux avantages

Moins d'impôts : La non majoration de 25%
Grâce à votre adhésion à CE.GEST.I., vous payez moins d'impôts ! En effet, les professionnels imposables à l'Impôt sur le revenu et non adhérents d'un Centre de Gestion Agréé (C.G.A.) eux, contrairement à vous, sont imposés sur un bénéfice majoré de 25%.

Le crédit d'impôt de 915 euros

Sous condition (voir www.cegesti.fr, rubrique « vos avantages »), vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre des frais occasionnés par la tenue de votre comptabilité et votre adhésion à CE.GEST.I.

La déductibilité du salaire du conjoint

Le salaire du conjoint de l'exploitant individuel adhérent d'un Centre de Gestion Agréé reste déductible du bénéfice imposable en totalité. Ces règles s'appliquent également aux salaires versés aux conjoints d'associés de sociétés de personnes (y compris EURL, EARL et sociétés civiles professionnelles).

La télé déclaration

Partenaire pour l'échange dématérialisée d'informations auprès de l'administration fiscale, CE.GEST.I. assure la télétransmission d'attestations et de documents.

L'avis du technicien

Vos services rendus par le Centre agréé

Certains adhérents s'interrogent sur ce que représente réellement votre centre de gestion interprofessionnel, (CE.GEST.I.) et sur les services qu'il vous rend. Rassurez-vous CE.GEST.I. n'est pas virtuel, c'est réellement une association à but non lucratif loi 1901, véritable centre de gestion agréé par l'Administration Fiscale. Il s'adresse à toutes entreprises agricole, industrielle, commerciale et artisanale, relevant de l'impôt sur le revenu (IR) de Lorraine et d'Alsace (7 000 entreprises adhérentes en 2019). En qualité d'adhérent, vous bénéficiez de services importants et variés, citons les plus importants.



Vos nombreux services

De l'information régulière, rapide, personnelle

Vous disposez d'un site internet www.cegesti.fr avec un espace personnel sécurisé où nous plaçons des documents à votre attention (dossier de gestion, courrier, informations...).

Nous éditons semestriellement le Petit Cegestin, votre revue d'informations. Nous vous adressons des newsletters selon votre actualité et vos centres d'intérêts. Nous organisons des réunions ou des événementiels selon l'actualité (**Nouveauté : dès cet automne des événementiels sur Metz**)

Des analyses et des chiffres pour votre entreprise

Nous réalisons votre dossier de gestion ; vous y retrouvez vos chiffres clés commentés de façon personnalisée. Ce dossier vous présente un diagnostic personnalisé de votre entreprise à la date de votre bilan.

De la prévention, des alertes

Afin d'anticiper d'éventuelles difficultés économiques ou financières, nous réalisons une prévention des risques et vous orientons vers un dispositif de prévention.

De la protection, des contrôles de sécurité

• Après réception de vos déclarations fiscales, nous analysons vos documents grâce au Contrôle Formel et à l'Exa-

men de Cohérence, de Concordance et de Vraisemblance (E.C.C.V.). Le cas échéant, nous signalons certaines anomalies à vous même ou à votre comptable afin de procéder aux modifications si nécessaires.

- L'Examen Périodique de Sincérité (E.P.S.) a pour but de vérifier que les déclarations fiscales sont correctement établies. Tous les 6 ans, (en principe), nous choisissons des pièces à examiner en fonction de la taille de votre structure.

- Nous vous remettons ainsi qu'aux Services Fiscaux un Compte Rendu de Mission. (C.R.M.). Il constitue un véritable rapport de contrôle qui fait suite à notre travail d'examen approfondi et complet de votre dossier fiscal. Sauf exception, ce rapport est positif. Il vous assure une vraie sécurité et une tranquillité d'esprit. De façon générale, nos contrôles de cohérence et de vraisemblance des déclarations permettent de diminuer les risques de redressement.

Des formations gratuites

Nous vous proposons un large panel de stages (informatique, fiscal, social, ressources humaines, management, coaching...). Ces stages de formation sont totalement gratuits (mis à part 1 ou 2 séminaires résidentiels où une participation vous est demandée).

La vie du centre de gestion agréé

Savez-vous que désormais... vous avez le droit de vous tromper !

Le projet de loi sur le droit à l'erreur a été adopté par le parlement le 1^{er} août 2018. Le but est d'installer de nouvelles relations de confiance entre les français et leur administration. Le cabinet du ministre a évoqué « une administration qui conseille et qui accompagne ».

- Savez-vous quel est ce nouveau droit dont vous bénéficiez ?
- Tout le monde va-t-il en bénéficier ?
- Y aura-t-il des exceptions ?
- La loi fixe t-elle des conditions ?
- Comment procéder si vous êtes concerné ?

Pour tout savoir, venez assister à la conférence « **pour un état au service d'une société de confiance et sur la loi pour la lutte contre la fraude fiscale** ». Monsieur Eric Sauvage, Directeur départemental adjoint, pôle Gestion fiscale, Administrateur des finances publiques viendra vous présenter cette réforme le 18 juin 2019 en marge de l'Assemblée Générale de CE.GEST.I lors des dixièmes rencontres interprofessionnelles.

La vie des adhérents

Le défi gagnant d'un jeune créateur



À 26 ans, Jules Henquel, diplômé d'un master obtenu à l'I.C.N., est le gérant de V2R. Il est originaire d'une famille d'agriculteurs et de commerçants de Meurthe-et-Moselle. Passionné de nouvelles technologies, il aime avant tout le contact.

Animateur puis directeur de centres de vacances, fort d'une expérience commerciale, il a créé avec V2R un projet qui réunit ses passions et son expérience au service d'un public enthousiaste.

Jules Henquel a suivi un parcours de formation à CE.GEST.I alors qu'il menait le projet de création de son entreprise, ce qui l'a aidé pour élaborer son projet, conduire ses négociations ou embaucher un collaborateur. (Retrouvez votre formation préférée sur www.cegesti.fr).



**Venez tester gratuitement la réalité virtuelle le 18 juin 2019
lors des dixièmes rencontres interprofessionnelles
qui suivront l'Assemblée Générale de CE.GEST.I**

Un nouveau droit pour l'usager !

Le droit à l'erreur introduit la notion selon laquelle il est possible de se tromper dans ses déclarations à l'administration sans risquer une sanction dès le premier manquement, tant que cette erreur est commise de bonne foi. C'est désormais à l'administration de démontrer la mauvaise foi de l'usager, qu'il soit un particulier ou une entreprise.

Le droit à l'erreur peut, sous conditions de bonne foi, se décliner de plusieurs manières comme par exemple une réduction d'intérêts de retard en matière fiscale, ou un simple avertissement par l'inspection du Travail.



Le concept « V2R » présenté lors des dixièmes rencontres interprofessionnelles

V2R propose un choix multiple :

Au rez de chaussée, 6 box individuels pour jouer seul ou avec quelqu'un grâce à une large gamme de jeux tout public.

À l'étage, un long dédale de couloirs pour vivre un jeu d'équipe passionnant proposé en exclusivité sur la région.

V2R se délocalise exprès pour vous à Vandoeuvre en marge de l'AG de CE.GEST.I.